

Image not found or type unknown



# Procédure de saisie-vente judiciaire d'un bien immobilier

Par **Odessa**, le **11/04/2016** à **18:27**

Bonjour,

Je souhaite savoir s'il est possible de contester, pour un tiers-détenteur d'un bien immobilier saisi, le montant d'une créance déclarée à la procédure devant le JEX (ou le calcul d'intérêt)? A quel moment cette contestation doit-elle intervenir ? Peut-elle intervenir postérieurement à la vente aux enchères judiciaire, au moment de la distribution du prix ou bien uniquement avant la vente, pendant la période d'orientation?

Merci de votre information.

Bien cordialement,

Thierry d'Odessa